

## CONSEIL MUNICIPAL SESSION 2022

### Compte rendu sommaire de la Séance du 04 mars 2022

Nom Prénom	Présents	Excusés	Absents	Procurations
<b>BERNARD</b> Philippe	X			
<b>MICHEL</b> Didier	X			
<b>TARRIT</b> Pascal	X			
<b>EGIMBROD</b> Alain	X			
<b>POMMERETTE</b> Daniel	X			
<b>PLANAT</b> Gilles	X			
<b>SEYCHAL</b> Jean-Luc	X			
<b>FOURNET FAYARD</b> Chantal	X			
<b>THORENS</b> Pauline	X			

La réunion débute à 20h05

Secrétaire de Séance : M. TARRIT Pascal

Monsieur le Maire propose une minute de silence à la mémoire de madame Annie COSTE.

#### **APPROBATION DU CR DU CM DU 28/12/2021**

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 décembre 2021.

Mr PLANAT suggère de remplacer RPQS par les mots « Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable ».

Mr PLANAT fait remarquer que dans la 1<sup>ère</sup> information, il manque le « vous » de rendez-vous.

Mr TARRIT propose de reprendre la première délibération.

*Pour = 8*

*Contre = 0*

*Abstention = 0*

*Mr POMMERETTE absent au précédent conseil municipal ne prend pas part au vote.*

#### **LISTE DES AFFOUAGISTES PAR SECTION**

Les modifications sont les suivantes :

- à l'Ossedat n°009 : ajout de Mr CONVERT Julien comme membre de la section
- aux Igonins n°009 : retrait de Me BESNIER Grégory suite à son départ de la région
- aux Igonins n°009 : ajout de Mr BOUTEILLE comme membre de la section.

Les garants sont : Jean-Paul COSTE, Jean-Noël JOSSELIN et Georges TARRIT

*Pour = 9*

*Contre = 0*

*Abstention = 0*

#### **DEMANDE COUPE D'AFFOUAGE SECTION LES IGININS, LA FORTICHE ET L'OSSEDAT**

Avant de délibérer, la liste des affouagistes sera revue avec le conseil de la Sous-Préfecture d'Ambert.

#### **VENTE PARCELLE SECTIONALE AC 240 ET CHOIX DU NOTAIRE**

Les six membres électeurs de la section de l'Ossedat-les Igonins ont été convoqués et ont répondu favorablement à la vente de la parcelle AC 240. Compte tenu du PV avec signatures des membres, le conseil municipal vote pour la mise en vente de la parcelle chez Maître LABIDOIRE à Thiers.

*Pour = 9*

*Contre = 0*

*Abstention = 0*

**CONTRAT DE LOCATION DU TERRAIN AU COL DU BEAL ENTRE LA COMMUNE ET LA SPL DU COL DU BEAL**

L'occupation du terrain situé derrière l'auberge et le gîte fait l'objet d'un contrat de location de terrain entre le Syndicat du Merle et du Béal et la commune par une convention. Monsieur le Maire va se renseigner sur la possibilité de modifier le périmètre de location.

*Pour = 8*

*Contre = 1*

*Abstention = 0*

**CONVENTION ACHAT DE BOIS**

Sur les parcelles AL 14 et 26, une coupe de « jardinage » sera réalisée à l'occasion d'autres coupes sur des sections voisines. La convention a été établie entre, Avenir M'Forêt représenté par Mr MARCONNET et la commune.

La sélection des bois à couper a été réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière. Il s'agit de bois d'espèce, de sapins et de pins.

*Pour = 9*

*Contre = 0*

*Abstention = 0*

**REVISION LOYER CHALET SOLERIE**

Le loyer actuel est de 267.17€. Compte tenu de la vétusté du logement, Mr le Maire propose de baisser le loyer à 256.00€ à compter du 01 mars 2022.

*Pour = 9*

*Contre = 0*

*Abstention = 0*

**PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG ET CREATION D'UN LOCAL MULTI-SERVICES – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Un avant-projet sommaire a été proposé à l'équipe municipale après prise en compte des remarques des habitants sur les 2 premiers projets présentés.

Le maire propose de partager le projet en deux afin de respecter le phasage et faciliter les différentes demandes de subventions.

**Projet 1 : Aménagement du bourg - Montant des travaux 118 529.45€ HT**

Ces travaux peuvent être financés de la manière suivante :

- DETR 2022 (Etat) 30%	: 35 558.84€ HT
- DSIL 2022 (Etat) 30%	: 35 558.84€ HT
- Conseil Régionale (sollicité)	: .....
- Ministère de l'intérieur (sollicité)	: .....
- Leader (sollicité)	: .....
- <b>Participation de la commune</b>	<b>: 47 411.77€ HT</b>

**Projet 2 : Création d'un local multi-services - Montant des travaux 68 721.86€ HT**

Ces travaux peuvent être financés de la manière suivante :

- DETR 2022 (Etat) 30%	: 20 616.56€ HT
- DSIL 2022 (Etat) 30%	: 20 616.56€ HT
- Conseil Régionale (sollicité)	: .....
- Ministère de l'intérieur (sollicité)	: .....
- Leader (sollicité)	: .....
- <b>Participation de la commune</b>	<b>: 27 488.74€ HT</b>

*Pour = 8*

*Contre = 1*

*Abstention = 0*

## **Informations**

- **Evaluation de l'impact environnemental de l'accident du 06/01/2022 : 2 devis**  
*Le crash de l'hélicoptère du 06/01/2022 se trouve au-dessus de la tourbière de « Patère », et de la source du « Gérize ». Nous avons consulté 2 sociétés pour analyser la pollution éventuelle des sols, selon également les conseils de la DREAL.*
  - o Bureau VERITAS : 3 646€ HT pour 10 prélèvements
  - o Société RAMBOLL : 5 804.50€ HT*Le choix est fait sur le bureau VERITAS.  
Les frais engendrés devraient être pris en charge par l'assurance de l'hélicoptère suite au dépôt de plainte de monsieur le Maire.*
  
- **Chalet de Solérie : 3 estimations**  
*Le locataire du chalet de Solérie s'est déclaré auprès de monsieur le Maire pour l'achat de ce chalet.  
Ce bien se trouve sur le sectional de la Fortiche ; une rétrocession sera donc nécessaire pour une surface de 2 000 m<sup>2</sup>.  
Trois évaluations de la valeur du chalet ont été établies ; prix moyen :*
  - 62 000€
  - 26 000€
  - 27 000€
  
- **Demande mise en valeur Eglise et rénovation éclairage public par des ampoules led :**  
*Le SIEG dénommé maintenant le Territoire d'Energie 63 (TE63) et la SCIE viendront sur la commune le lundi 14 mars afin d'étudier notre demande.*
  
- **Demande autorisation passage sur les chemins communaux par l'association Moto Club du Livradois :**  
*L'association souhaite emprunter les chemins communaux pour sa manifestation. Un état des lieux sera réalisé avec des photos en appui avant de donner l'autorisation de passage.*
  
- **Lettre de remerciement de l'amicale SP DORE/FOREZ :**
  
- **Demande matériel informatique reconditionné :**  
*Proposition faite par un organisme gouvernemental.  
Nous avons fait remonter une demande de 2 ordinateurs portables reconditionnés pour mise à disposition des administrés.*
  
- **Dossier assainissement :**  
*L'examen télévisuel des 3 points manquants a été réalisé.  
Nous attendons la synthèse de la société ALPS et la conclusion par l'Agence Loire et Bretagne. La subvention attendue est d'environ 12K€.*
  
- **Diagnostic DPE logements communaux :**  
*Pour louer les logements communaux, un diagnostic DPE est nécessaire. Celui-ci sera réalisé le 11 mars 2022.*

- **Bulletin municipal :**

*Un bulletin est en préparation, avec une page ouverte aux associations.*

- **Box 4G et site internet :**

*Suite aux difficultés récurrentes de connexion, une box 4G sera mise en place.*

*Le site internet de la commune est en cours de finalisation, avec une prestation pour une dizaine de pages.*

- **Plainte de Mr POMMERETTE auprès du procureur :**

*Une instruction et une réponse ont été fournies au Procureur.*

- **Date du prochain conseil municipal :**

*Le Maire propose la date du vendredi 08/04/2022.*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.***

***Mr POMMERETTE a refusé de signer le registre des PV du conseil municipal.***



Hubert  
[Illegible signature]